

# Aide à la viabilisation de terrains pour logements locatifs sociaux



## Communauté de Communes du Pays Fléchois

**Anthony GOGDET**

Chargé de mission planification / habitat  
Service aménagement du territoire  
Centre administratif Jean Virlogeux  
Rue Fernand Guillot  
72 200 LA FLECHE  
02 43 48 53 77  
[a.gogdet@cc-paysflechois.fr](mailto:a.gogdet@cc-paysflechois.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de son PLH, la Communauté de Communes poursuit son aide pour les communes membres qui souhaitent avoir des logements sociaux sur leur territoire. Cette aide est versée pour couvrir une partie des coûts de viabilisation des terrains.

### TYPE D'AIDE

Subvention/prime

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Sur la base d'un objectif de 20 logements locatifs par an : 3000 € par logement plafonné à 10 logements annuels par commune.

Aide à la viabilisation complémentaire du Département si PLAI : 40% plafonnée 15 000€ HT/ lot.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département de la Sarthe.

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 : 60 000 €

### BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

60 000 € sont accordés chaque année.